

# RESISTANCE

## bulletin d'information

Hebdomadaire

17 - 23 Mars N° 9

### S O M M A I R E

Des délégués de la dictature conspirent contre Pinochet  
Un escroc a l'ambassade du Chili en France  
Remaniements dans l'armée  
Discours de l'ambassadeur Eldestam a Mexico  
Nouvelle prorogation de l'état de siège  
William Rogers a visité le Chili  
Indemnisation des multinationales  
"Non a une nouvelle affaire chilienne"  
Femmes algériens exigent liberté des femmes chiliennes  
Quatre Traîtres condamnés à mort  
La junte militaire affronte des luttes internes  
Rejet du recours du "Haveas Corpus" à une avocate

BUREAU D'INFORMATION DE LA  
RESISTANCE ANTI-FASCISTE  
CHILIENNE.

13 rue Rabah Noël - Alger.

tél: 65.99.69

## DES DELEGUES DE LA DICTATURE CONSPIRENT CONTRE PINOCHET

Bien que l'on n'ait pas précisé le jour du mois d'avril prochain, on attend, au Chili, l'arrivée du groupe de travail ad-hoc de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU qui doit enquêter sur la " situation actuelle des Droits de l'Homme au Chili " à la lumière des résolutions condamnatoires qu'ont exprimé, dans ce sens, la propre Assemblée Générale et autres organismes de la Communauté Internationale.

L'envoi d'une délégation d'investigation, composée de 5 membres, a été décidé lors de la trente et unième période des sessions de la Commission des Droits de l'Homme célébré en fin février à Genève, à la fin de la discussion du Thème 7 du Programme destiné à " l'étude des informations sur les violations des Droits de l'Homme au Chili, se référant particulièrement à la torture et autres traitements ou châtements cruels, inhumains ou dégradants ".

La décision unanime des 32 pays composant la Commission a été considérée comme " un triomphe diplomatique " par la Junte Militaire qui a fait une grande publicité autour de cet accord, remarquant que " la motion contre le Chili " - qu'avait présentée l'Union Soviétique - " avait été retirée ".

Dans la décision d'accord, l'U.R.S.S., a condamné " les ouvertes et continuelles violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au Chili ", en signalant que ses actes " sont incompatibles avec les obligations contractées par le Chili en vertu de la Charte des Nations-Unies ", et en incluant dans le programme de la Trente deuxième période des Sessions de la Commission, avec priorité, la question des violations ouvertes et massives des Droits de l'Homme au Chili ".

La résolution définitivement approuvée et décrite comme " un document de compromis qui concilie les différents projets présentés " exprime " la profonde préoccupation pour les continuelles informations sur les violations des droits de l'Homme au Chili " et demande instamment à la dictature fasciste de collaborer pleinement avec le groupe de travail ad-hoc dans l'accomplissement de sa mission pour, ainsi, lui donne toutes les facilités nécessaires et complète liberté dans le pays ".

La délégation devra remettre un rapport à la Trente Deuxième période des Session de la Commission qui traitera de la violation systématique des garanties individuelles et des droits élémentaires, avec un caractère de " haute priorité ", et un rapport préliminaire au Secrétaire Général de l'O.N.U., afin qu'il soit présenté à la Trentième Session de l'Assemblée Générale.

La victoire de la Junte, par conséquent, consiste à avoir pu ajourner la catégorique condamnation de l'organisme spécialisé.

Avec le temps gagné, les fascistes pensent pouvoir "arranger le scénario du crime" et pensent faire prendre pour "humaines" les métho des répressives en vue de présenter une meilleure image qui pourrait in citer quelques membres du Groupe de Travail à conclure que "le pire est passé" et que le pays "marche vers la normalisation".

La dictature n'a également pas caché ses espoirs quant à trouve de la "bienveillance" dans les composantes de la délégation d'investiga tion. La Chancellerie de la Junte s'est empressée de faire connaître les membres de ce groupe, affirmant qu'il serait constitué de représentants du Pakistan, du Nicaragua, de l'Equateur, du Sénégal et d'Egypte.

Quatre de ces gouvernement maintiennent des relations avec la tyranie et deux appartiennent à la zone latinoaméricaine. De plus, le Nicaragua est soumis, depuis plusieurs décades, à une sanglante dictature et son

Gouvernement n'est d'avance, pas qualifié pour juger des violations des droits de l'Homme.

Evidemment, Pinochet pense que la composition de la Commission a pu être plus contraire et il ne cache pas sa satisfaction. Ce fut avec la même euphorie qu'il fut reçu à une commission de l'OEA, organisme discrédité pour sa soumission au Gouvernement Nord-Américain et qui finalement fit connaître un raffort plus lapidaire, en tenant compte de sa provenance.

La présence du Sénégal et de l'Egypte, dans l'équipe de travail, ainsi que la sincérité internationale des Gouvernements du Pakistan et de l'Equateur (bien que celui-ci doive supporter les pressions régionales) ne pourraient encourager l'optimisme de la junte, si ce n'est au prix d'offenser gravement l'impartialité de représentants.

Seul le degré d'isolement et de mépris universel que la dictature a conquis avec ses crimes peut expliquer qu'elle se sente actuellement triomphante. Pendant ce temps, les arrestations massives se multiplient. Dans la seconde quinzaine de février, et seulement à Santiago, 5.200 personnes ont été arrêtées. Les tortures et assassinats se sont transformés en faits "normaux et quotidiens". Le porte-parole de la Junte, Sergio Diez, a reconnu, à Genève, qu'il y avait 3.600 prisonniers politiques. La vérité est que ce chiffre arrive à 8.000.

Il est fort possible qu'avant l'arrivée de la Commission d'Investigation la Junte fasse montre de "libéralisation" foulant une autre fois les normes internationales et en imposant aux détenus l'exil forcé.

Il est probable également qu'à cette date, KISSINGER et ses "assesseurs" aient imposé une formule de recharge qui "démocratise" le régime dictatorial en y intégrant quelques civils provenant de l'aile frémiste de la Démocratie Chrétienne.

Les délégués de Pinochet à Genève — qui étaient un mois auparavant "en train de travailler" — l'ont ouvertement laissé entendre dans les cercles proches de la Commission des Droits de l'Homme.

Dans les couloirs, les délégués de la Junte se sont consacrés à "conspirer" contre Pinochet. A celui qui voulait les entendre, très attristés, ils reconnaissent qu'il était vrai qu'au Chili on viole actuellement les droits de l'homme. C'est — disaient — ils — une situation lamentable qui crée un groupe de militaires dans le Gouvernement, mais c'est une situation qui n'est pas partagée par la majorité de ses membres. Au contraire, — plaident ils — il existe un grand nombre de personnes qui luttent durement pour mettre fin à cette situation. Ensuite, ils donneront une brillante conclusion " Si la Commission condamne le Gouvernement du Chili, on arrivera seulement à renforcer l'équipe des "durs" et la lutte de ceux qui font tout pour libéraliser le système, se fera difficile. Au contraire, si la Commission désigne un groupe investigateur qui effectuera une visite au Chili afin de vérifier la situation des droits de l'Homme, il est possible que cessent, une bonne fois pour toutes, le traitement dégradant, les tortures et les autres manifestations qui violent les Droits de l'Homme.

De quoi s'agit-il ? D'une habile cuse ou d'une conspiration au sein de la Junte? A en juger par le discours du délégué de la dictature, Sergio Diez, il s'agirait d'une cuse. La violence dominante au Chili — a-t-il dit — n'a pas de l'entité dont la presse mondiale fait état. Tout n'est pas blanc au Chili, il y a beaucoup de gris et nous, les "démocrates" nous demandons aux membres de la Commission de nous aider afin que le Chili redevienne blanc.

Conspiration ou non, il n'en est pas moins vrai que l'astucieuse plaidoirie — qui, indubitablement a donné un impact à de nombreux délégués — soit une arme à double tranchants. Evidemment, au Chili, la presse n'a rien publié en ce qui concerne les "démocrates" et les "durs". Il est donc clair qu'à cette hauteur, il s'agit de décharger la responsabilité exclusive des crimes commis dans "un groupe d'officiers fascistes". Selon les "colombes" comme Sergio Diez, il faudrait se défaire de sa gênante compagnie avant qu'arrive le groupe d'enquêteurs, ou profiter de sa visite pour accélérer la "chirurgie esthétique" du régime. Pinochet et ses plus étroits collaborateurs inclus.

UN ESCROC A L'EMBRASSADE DU CHILI EN FRANCE

La Chancellerie de la Junte Militaire chilienne a assuré que le Gouvernement français avait donné son consentement à la nomination de l'actuel Président de la Court Supême, Enrique Urrutia Manzano, comme nouvel Ambassadeur du régime de Santiago à Paris qui prendrait ses nouvelles fonctions dans le courant de ce mois.

Cette nouvelle a provoqué de vives réactions dans d'importants cercles d'intellectuels, culturels, juridiques et politiques français. Pour de nombreux citoyens de ce pays, le fait de maintenir des relations, avec une sanglante tyrannie rejetée sur le plan international, devient intolérable. Il faut ajouter à cela l'offense d'avoir à recevoir un des civils qui a eu une lourde responsabilité dans la préparation du coup d'état contre le Gouvernement constitutionnel chilien, et qui, par la suite, a prétendu légitimer la dictature et tous ses crimes: pour ces secteurs français, ceci constitue tout simplement une insulte.

Ce que peu de français savent, c'est que le flambant Ambassadeur de la Junte -mise à part son indéniable complicité dans les flagrantes violations des droits de l'homme - est un escroc notoire.

Avec 15 autres ministres de la Cour Suprême et de la Cour d'Appel, le Président du Tribunal a perçu, indûment, des rémunérations 3 fois supérieures au plus haut salaire que signale la loi 17.416 pour les fonctionnaires publics pendant plus de 2 ans.

Le délit figurant dans le rapport du Contrôleur Général Héctor Humeres, avait provoqué un grand scandale. Tant le Gouvernement de l'Unité Populaire que le Parlement et les organismes de prévision qui avaient été victimes des infâmes et illégaux procédés des hauts-juges, avaient demandé que l'on fasse une vaste enquête afin que les coupables soient sanctionnés.

Le nouvel Ambassadeur nommé en France, engagé depuis fort longtemps dans la conspiration contre le Gouvernement légitime a échappé à la sanction avec la complicité du Contrôleur et a accéléré le coup d'état en accusant Allende de ne pas avoir respecté l'état installé par le Droit.

Le pronunciamiento est maintenant utilisé par la Junte militaire pour justifier de la liquidation de la démocratie au Chili. Maintenant, Pinochet récompense Urrutia Manzano pour ses "grands services rendus", en le nommant Ambassadeur à Paris.

En définitive, geste amical ou mesure pour améliorer l'image du régime à Paris, l'offense ressentie par ces cercles français est compréhensible si l'on considère qu'il y a peu de temps, c'était le grand poète Pablo Neruda qui assumait les fonctions que remplira maintenant un conspirateur et escroc aussi connu que Urrutia Manzano.

REMANIEMENTS DANS L'ARMEE.

La nomination du Général Hernan Brady, qui a pris lundi ses fonctions de Ministre chilien de la Défense, en remplacement du Général Oscar Bonilla, mort "accidentellement" la semaine dernière; a donné lieu au premier remaniement important du commandement des Forces Armées chiliennes depuis le renversement du Président Allende.

Le Général Gustavo Alvarez a ainsi été nommé au poste de chef d'Etat Major Général de l'Armée, en remplacement du Général Hector Bravo qui sera nommé ambassadeur en Thaïlande et au Sud Vietnam.

Le poste de chef d'Etat Major de la Défense Nationale sera occupé par le Général Sergio Arellano, qui commandait la Garnison de Santiago du Chili. Le commandement en chef de l'Armée est exercé par le Général Augusto Pinochet, Président de la République et Président de la Junte Militaire de Gouvernement.

DISCOURS DE L'AMBASSADEUR ELDESTAM A MEXICO

L'Ambassadeur de Suède en Algérie, Harald ELDESTAM - qui s'est distingué, en tant que Chef de Mission de son pays au Chili, par son active et efficace défense des droits de l'Homme rase par la dictature fascista- a assisté en qualité de membre à Mexico à la Troisième Session de la Commission Internationale d'Investigation sur les crimes commis par la Junte Militaire au Chili.

Ce remarquable diplomate a donné dans la capitale mexicaine un nouveau témoignage de la solidarité permanente de son Gouvernement et son infatigable action personnelle en soutien à la lutte de libération contre le fascisme que mène héroïquement le peuple Chilien.

Voici le texte intégral de son discours dans lequel il a exprimé sa conviction que le régime sanglant instauré par l'impérialisme nord-américain au Chili, sera éliminé avec le mépris de toute l'Humanité démocratique et libre:

" L'Être humain a lutté, de tous temps, pour ses convictions et surtout pour sa liberté.

" Il est clair que dans plusieurs pays du monde, la liberté n'existe pas. Nous lisons, nous savons que la persécution et l'oppression contre les personnes qui ont des opinions contraires, règnent encore. Nous connaissons les injustices, les souffrances, la terreur et les tortures: Situations que nous observons dans quelques pays d'Amérique Latine, surtout le Chili, où l'oppression de la Junte Militaire arrive à sa plus grande expression, le terrorisme contre les individus dont les opinions diffèrent des leurs, ce qui les transforme en barbares et tyrans de nos jours.

" Durant l'année qui s'achève le régime militaire fasciste du Chili a été critiqué et condamné par la quasi totalité des pays du monde. Le témoignage le plus évident a été exprimé à l'occasion du scrutin des 2 résolutions sur le Chili lors de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le 7 Novembre 1974. Dans ces résolutions, la Junte a été invitée à respecter les Droits de l'Homme et à libérer les prisonniers politiques. Une majorité écrasante vote pour les résolutions, la Junte resta isolée et elle fut rejetée par le monde entier. Elle a seulement reçu l'appui des régimes dictatoriaux.

" Mais elle a reçu un coup fatal, lorsque México a rompu ses relations diplomatiques avec le Chili.

" Le tribunal RUSSEL, a plusieurs reprises, a condamné le régime militaire chilien et il l'a déclaré coupable de violations systématiques des Droits de l'Homme en exécutant des crimes contre la Humanité.

Le Tribunal déclare que, la Junte Militaire présidée par le Général Pinochet au Chili, est en situation de totale violation du droit international et elle ne mérite pas d'être considérée comme partie intégrante de la communauté organisée des nations.

" L'isolement, à l'échelle internationale, est parallèle au croissant isolement national, où le Parti Démocrate-Chrétien, a adopté une position contraire à celle de la Junte. L'isolement politique de la Junte doit, pourtant, se renforcer encore plus. La Junte et son régime doivent être boycottés et détruits.

" La Junte est illégale, tyrannique et criminelle. Ses armes sont la terreur, les persécutions, la torture et le mensonge. Elle a peur de la vérité ainsi que de la libre pensée et c'est pour cela qu'elle a recours à la censure et à l'oppression.

" Bertrand RUSSELL a décrit la peur de la pensée libre ressentie par le dictateur et les oppresseurs. Le dictateur la trouve révolutionnaire, funeste et terrible étant donné que la libre pensée est en contradiction avec les privilèges et les institutions établies. Il est donc préférable de maintenir un homme opprimé plutôt que le laisser s'exprimer librement.

" Nous n'avons pas le droit d'oublier nos camarades assassinés au Chili, les prisonniers politiques, ceux qui ont perdu leur emploi et tous ceux qui sont maltraités et humiliés pour l'unique raison d'avoir sympathiser ou adhérer à l'Unité Populaire. Nous devons, inlassablement, continuer à critiquer la Junte et soutenir les forces qui luttent pour le rétablissement d'un Chili Libre, et pour l'élimination de la Junte fasciste.

" Nous devons apprendre et nous sentir stimulés par les exemples qui ont été donnés par la Révolution Cubaine, par les Guerres de Libération d'Algérie, du Viet-Nam de Guinée Bissau, d'Angola, du Mozambique et autres pays.

" Pour atteindre nos buts, nous devons prendre conscience pour nous unir fortement. Tôt ou tard, le régime sanglant du Chili, dégradé, méprisé par toute l'Humanité démocratique et libre, sera éliminé et sa disparition ne sera une tristesse pour personne".

#### NOUVELLE PROROGATION DE L'ETAT DE SIÈGE

Le Gouvernement Militaire Chilien a décidé mardi de proroger pour six mois l'état de siège en vigueur dans le pays depuis le coup d'état du 11 Septembre 1973.

Aux termes de la législation chilienne, l'état de siège ne peut être instauré que pour six mois mais il peut être suspendu avant l'expiration de cette période ou prorogé à son issue. Au cours de ses dix-huit mois de Gouvernement, la Junte Militaire Chilienne a prolongé l'état de siège à trois reprises. L'état de Guerre interne a également été déclaré au Chili du 11 Septembre 1973 au 11 Septembre 1974.

L'état de siège actuel permet aux autorités de transférer des individus d'un endroit à l'autre du Chili, d'en assigner d'autres à résidence à leur propre domicile ou dans des lieux qui ne sont pas destinés à la détention de prisonniers de droit commun, de les mettre ou non à la disposition de la Justice.

Pendant l'état de siège, les réunions sont interdites, toutes les perquisitions sont autorisées, et le couvre-feu est maintenu.  
( AFP )

#### M. WILLIAM ROGERS A VISITE DE CHILI

M. William ROGERS, Secrétaire d'Etat Adjoint Américain pour l'Amérique Latine, est arrivé mardi à Santiago du Chili pour une visite officielle de 24 heures au Chili.

Cette visite a eu pour but de préparer la prochaine venue du Secrétaire d'Etat M. Henry KISSINGER. M. ROGERS, qui a rencontré notamment le Chef de l'Etat, le General Augusto PINOCHET, s'est entretenu avec les dirigeants chiliens des relations entre les deux pays. ( AFP )

## INDEMNISATION DES MULTINATIONALES

Le régime de Pinochet a commence a indemniser les Multinationales Nationalisées en 1971 au Chili par le Gouvernement de l'Unité Populaire de Salvador Allende.

Ainsi, la Junte Fasciste a verse 2,7 Millions de dollars au Monopole Minier "Cerro Corporation".

Au cours de negociations avec la corporation en mars 1974, la Junta a decide de payer 59 millions de dollars, payables en 10 ans a la "Cerro Corporation". Qui dirigeait une mine a Rio Blanco, situé a 59 kms de Santiago, avec une production annuelle d'environ 6 millions de tonnes de minerai concentré de cuivre.

Elle a concédé aussi a la corporation la commercialisation de certains produits du cuivre, afin de les transformer à l'etranger.

D'autres entréprises Nord-Américaines vont également bénéficier des indemnisations.

Cette politique est contraire aux conclusions du Bureau du contrôle général de la République de 1971 lors de la nationalisation du fait que les entréprises Nord-Américaines de cuivre. Devaient au pays une somme de 388 millions de dollars pour leurs bénéfices excédentaires.

Par ailleurs, 300 entréprises mises sous le contrôle de l'Etat pendant le Gouvernement de M. Allende, ont été restituées a leurs propriétaires par la Junte Militaire dans le cadre de sa politique de denationalisation qui s'est étendue jusqu'au secteur industriel.

En ce qui concerne le développement du pays, M. José Zabala secrétaire exécutif du comité d'investissements étrangers au Chili a déclaré que la politique du régime Pinochet consiste en une ouverture illimitée des investissements étrangers se concentrant principalement dans le secteur minier.

### "NON A UNE NOUVELLE AFFAIRE CHILIENNE"

Sous le titre "Non a une nouvelle affaire chilienne" le journal "El Moudjahid" a publié aujourd'hui un commentaire du Ministère des Affaires Etrangères d'Algerie a la suite de l'echec du Coup d'Etat reactionnaire au Portugal.

Le porta-parole du Ministère Algerien des Affaires Etrangères a souligné, en premier lieu, la constante preoccupation mondiale pour le comportement criminel de la Junte Fasciste installé au Chili avec le soutien direct du Gouvernement Nordaméricain.

"Alors que l'affaire du Chili est a l'ordre du jour des preoccupations de la communauté internationale, voila que dans le Bassin Méditerranéen et plus précisément dans la Peninsule Iberique, où les roses ont commencé à s'épanouir à la faveur de l'affirmation du droit des peuples africains à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'exercice de leur souveraineté nationale et internationale et où le peuple du Portugal redevenue frère, voisin et ami a recouvre ses droits dans la conduite de sa destine".

Le porta-parole du Ministère des Affaires Etrangères poursuit: "De même que nous n'aurons de cesse à soutenir les idées pour lesquelles Allende est mort en martyr, de même que nous tenons à resffirmer notre agissante solidarité au peuple portugais et a nous les forces saines qui le 25 avril, lui ont restitué des raisons d'exister et de vivre".

"Tous les peuples du monde diront non a une nouvelle affaire chilienne. Les peuples méditerranéés en particulier ont le droit et le devoir de dire non encore plus catégorique", a conclu le porta-parole du Ministère des Affaires Etrangères d'Algerie.

DES MILLIERS DE FEMMES ARGELIENS EXIGENT LIBERTE  
DES FEMMES CHILIENNES

Des milliers de femmes algériennes se sont ajoutait à la campagne de collecte des cinq millions de signatures de travailleuses du monde entier qui exigent la libération immédiate des centaines de chiliennes qui souffrent de longues condamnations ou de détentions prolongés sans procès, qui souffrent de tortures et persécutions et de vexations de toute sortes, qui leur prodiguent l'appareil répressif de la dictature fasciste.

Cette liste volumineuse qui contient le témoignage de la solidarité des algériennes avec leurs soeurs chiliennes a été remise à la représentante de la résistance chilienne à l'extérieure Elba Vergara par la secrétaire générale de l'UNFA, Mme. Fethia Bettahar.

La dirigeante chilienne a séjourné à Alger du 6 au 10 mars spécialement invitée, avec les représentantes d'autres pays, à participer à la célébration de la commémoration de la journée internationale de la Femme organisée par l'UNFA.

Les signatures de Mme. Bettahar et de tout le Secrétariat National de l'UNFA, précèdent la déclaration qui exige la liberté pour les femmes du Chili emprisonnées, jointes à celles récoltées dans d'autres pays elles seront prochainement présentées aux Nations Unis.

Mme. Bettahar a informé Mme. Elba Vergara qu'en sa qualité de Secrétaire Générale de l'Organisation Panafricaine des femmes (OPF) elle avait fait parvenir une circulaire à toutes les organisations affiliés du continent, en les exhortant à se joindre à cette campagne humanitaire.

Ce document affirme que l'OPF qui "a toujours témoigné de son appui indéfectible aux causes justes n'a pas cessé de manifester son indignation devant les crimes, la généralisation de la torture et la répression qui s'abattent sur le peuple chilien".

De son côté, Mme. Vergara a exprimé la gratitude des femmes chiliennes devant ce nouveau geste de solidarité du peuple et du gouvernement algériens, et a manifesté sa conviction que l'appui apporté par les femmes algériennes joint à celle des femmes du monde entier, obligera la Junta fasciste à ouvrir ses griffes ensanglantées et à délivrer de ce sinistre cauchemar des centaines d'héroïques chiliennes.

QUATRE TRAITRES CONDAMNES A MORT

Les quatre ex-militants du Mouvement de la Gauche Révolutionnaires (MIR) qui le 19 février ont fait un appel à la Télévision à leurs anciens compagnons pour qu'ils abandonnent leur lutte contre la Junta Fasciste, ont été condamnés à mort par la direction du MIR.

La dictature affirme que les dites personnes ont été membres du Comité Central de cette organisation révolutionnaire. Afin d'éliminer les doutes que ces quatre détenus ont collaboré volontairement avec la tyrannie, ils ont accordé une interview prolongée aux journaux nationaux et étrangers dans laquelle ils ont poussé plus loin leur trahison.

La Commission Politique du MIR a fait une déclaration reproduite par les différents moyens de diffusion, dans laquelle il a été précisé "que les quatre personnes n'ont jamais été membres du Comité Central du MIR mais seulement militants de base de notre parti". Le communiqué reproduit en partie par "El Mercurio" précise que les quatre traîtres ont été jugés et condamnés à mort pour les délits de trahison, délation et collaboration active et conscience avec la junte fasciste.



La mort récente du Ministre chilien de la Défense, le général Oscar Bonilla, n'a été qu'un épisode dans la lutte pour le pouvoir à l'intérieur de la Junte militaire et des ses contradictions avec des secteurs militaires déterminés.

Un porte-parole de la résistance chilienne à l'étranger a révélé que le nombre des militaires arrêtés ou assassinés au cours des 18 derniers mois s'élève à environ trois mille.

Le Général Bonilla, suivant le Chef de la Junte, le général Augusto Pinochet en ancienneté, est décédé le trois mars dernier dans un mystérieux accident d'hélicoptère, lors de son retour à Santiago du Chili où il devait réassumer son mandat, après une longue absence "pour raisons de santé".

Quatre jours après cet accident, le général Héctor Bravo Mugnoz, chef de l'état Major de l'Armée et deuxième officier en ancienneté après la mort de Bonilla, a été désigné ambassadeur à Saïgon et en Thaïlande.

Bonilla et Bravo étaient qualifiés de "modérés" à l'intérieur de la Junte et pour cette raison, la mort du premier et l'éloignement du deuxième ont été considérés comme des faits d'une coïncidence peu commune.

Les deux événements ont été suivis de changements drastiques au sein des plus importants commandements militaires du pays.

Faisant allusion à ces deux cas, le porte-parole de la résistance chilienne a rappelé que le même jour du coup d'état contre le gouvernement de l'Unité Populaire le 11 septembre 1973, des exécutions d'officiers et de sous-officiers - qui se déclaraient en faveur de la constitution et refusaient de participer au soulèvement - avaient eu lieu.

Des affrontements entre des partisans du coup d'état et des constitutionnalistes se sont produits ce même jour dans les unités de l'Armée et au sein du corps des carabiniers (police en uniforme).

A ces premières contradictions se sont ajoutées d'autres, du genre économique, par exemple, qui divisent les officiers, les sous-officiers et les soldats, tandis que des licenciements de militaires - considérés comme suspects de la part de leurs supérieurs - continuent à être prononcés.

Il est connu que des sous-officiers et des soldats ont été punis sévèrement en raison de leur opposition à réaliser certaines tâches de répression, dont ils avaient été chargés.

Une action collective en signe de protestation contre les méthodes de répression, a été enregistrée récemment au sein de régiment des Télécommunications de Santiago du Chili. Le camp de concentration de Chacabuco, d'où ont été retirés récemment les détenus politiques civils, est actuellement utilisé pour la détention de militaires qui sont appelés officiellement déserteurs ou rebelles.

"En réalité, indique le porte-parole de la résistance, 90 pour cent d'entre eux se trouvent en détention pour avoir refusé d'accomplir des ordres de tortures, pour soulèvement collectif ou pour avoir organisé des manifestations de protestation contre la mauvaise situation économique.

À la fin de l'année dernière, un mouvement de protestation surgi dans la première division, qui a son siège dans la ville d'Antofagasta a provoqué le remplacement du chef de l'Unité. On considère que cet incident avait été à l'origine de l'absence de Pinochet à la réunion des Chefs d'Etat, qui a eu lieu en décembre dernier au Pérou.

REJET DU RECOURS DU "HAVEAS CORPUS" A UNE AVOCATE: La Cour d'Appel de Santiago suivant la politique de complicité et de soumission au pouvoir judiciaire, passant outre les droits humains les plus élémentaires, rejeta un "habeas corpus" présenté en faveur de l'avocate Graciela Alvarez. Membre de la Commission Internationale des Juristes, très connue dans le domaine de sa profession, cette avocate s'est distinguée en défendant des centaines de détenus politiques en soulignant les aberrations de la loi, les permanentes mesures arbitraires et les abus commis par l'appareil de répression avec la caution des magistrats fascistes. Cette activité considérée comme un délit par la Junte a déterminé sa détention.